

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°21/054 Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située 60 Quai Georges Raverat, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5257 et en vue de l'implantation d'une activité de stationnement de véhicules personnels.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société LACMIL située 60 Quai Georges Raverat – 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre, sous le numéro SIREN 370 500 712 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société LACMIL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-134 portant sur la dépendance susvisée le 15 septembre 2021.

Description de la dépendance : surface de terre-plein d'une superficie d'environ 1 986 m². Durée de la convention : 1 an à compter du 1^{er} juillet 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-134 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.